



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 22 AVRIL 2026

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 22 avril 2026 à 15 h 00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Charles Bélanger, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Madame Marie-Elaine Pitre, mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Jean-René Labelle, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Jean-François Pinard, conseiller	Ville de Blainville

Formant quorum sous la présidence de la Préfète, madame Liza Poulin, Mairesse de Ville de Blainville

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

A participé en mode virtuel :

Monsieur Christian Charron, maire Ville de Sainte-Thérèse

2026-04-111

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 22 avril 2026 soit ouverte et suspendue conformément aux usages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-112

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre
Mairesse de Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 22 avril 2026 soit réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-113

OBJET : Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.



N° de résolution
ou annotation

2026-04-114

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2026**
6. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2026**
7. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 7.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Sainte-Thérèse #1200-93 N.S.
 - 7.2. **Résolution** – Comité consultatif agricole (CCA) – Nomination des membres agriculteurs et citoyen 2025-2027
 - 7.3. **Résolution** – Programme OASIS – Octroi de mandats à Nature-Action Québec (NAQ) et ICLEI Canada – Plan d'intervention pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains et les impacts des précipitations intenses
 - 7.4. **Résolution** – Octroi d'un mandat à l'ÉNAP-CERGO – Stratégie écofiscale de soutien à la transition climatique – initiative territoriale en fiscalité climatique (ATCL V2 #2)
8. **Développement Économique, Entrepreneurial et d'économie sociale**
 - 8.1. **Résolution** – Octroi d'une subvention de 5 000 \$ – Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) Poubelle Premium
 - 8.2. **Résolution** – Autorisation de signature d'une cession de rang en faveur de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville dans le cadre du dossier **STE-FIC/058-2025**
9. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
 - 9.1. **Dépôt** – Table action culture ad hoc – Dépôt du compte-rendu de la rencontre du 21 janvier 2026
 - 9.2. **Résolution** – Avis de la MRC – Autorisation de démolition partielle d'immeuble patrimonial - 591, chemin de la Grande-Côte – Ville de Rosemère
 - 9.3. **Résolution** – Avis de la MRC – Autorisation de démolition partielle d'immeuble patrimonial - 256, rue William – Ville de Rosemère
10. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 10.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 22 avril 2026
 - 10.2. **Résolution** – Liste des comptes payés et à payer du 26 mars 2026 au 22 avril 2026
11. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 11.1. **Résolution** – Mémoire de la MRC dans le cadre des consultations publiques de la CMM sur les matières dangereuses et résiduelles
 - 11.2. **Résolution** – Projet d'étude sur la disponibilité future des ressources en eau souterraine
 - 11.3. **Résolution** – Sommet des Laurentides – Engagement financier et représentation de la MRC de Thérèse-De Blainville
12. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2026-04-115

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance extraordinaire du
20 mars 2026

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre
Mairesse de Ville de Rosemère

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 mars 2026 soit
adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-116

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
25 mars 2026

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 25 mars 2026 soit adopté
tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-117

OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Sainte-
Thérèse

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a présenté une demande d'amendement à son
règlement d'urbanisme, soit le règlement N° 1200-93 N.S.;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la
MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et
vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de
développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE la modification apportée par le présent règlement est la suivante :

Adopté le 30 mars 2026
Sainte-Thérèse
Règlement N° 1200-93 N.S

Zonage : règlement modifiant le Règlement #1200 de
zonage et ses amendements afin de:

- **Agrandir** la zone commerciale C-254 à
même la zone résidentielle H-202-1.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Sainte-Thérèse, soit le règlement N° 1200-93 N.S., soit et est réputé conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi qu'à celles de son Document complémentaire.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-118

OBJET: Comité consultatif agricole (CCA) - Nomination des membres agriculteurs et citoyen -2025-2027

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville doit choisir quatre (4) noms des huit (8) proposés pour son CCA;

ATTENDU QUE M. Reynald Filion, citoyen de Boisbriand, manifeste son intérêt à s'impliquer au sein du CCA de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC choisisse les personnes suivantes à titre de membres agriculteurs du CCA de la MRC :

1. Philip Gauthier, Sainte-Anne-des-Plaines - Production : Laitier, grains, bovin, légumes de transformation
2. Philippe Leguerrier, Blainville - Production : Grains et maraîcher
3. Amélie Chartrand, Sainte-Anne-des-Plaines - Production : Serres et maraîcher
4. Pierre Chaumont, Sainte-Anne-des-Plaines - Production : Grains

QUE le directeur général de la MRC communique les noms des producteurs agricoles retenus à madame Alexandra Lauzon, Directrice aux affaires syndicales et territoriales,

madame Anaïs Thibodeau, Conseillère aux syndicats affiliés à la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et madame Gabrielle Lemonde, Adjointe administrative.

QUE le conseil de la MRC accepte la nomination de M. Reynald Filion, citoyen de Boisbriand, à titre de membre du CCA;

QUE cette nomination demeure en vigueur jusqu'en novembre 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-119

OBJET: Programme OASIS - Octroi de mandats pour la réalisation d'un Plan d'intervention pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains et les impacts des précipitations intenses

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande d'aide financière au programme OASIS – volet 1 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (résolution #2026-02-32) pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains et les impacts des précipitations intenses, en tenant compte du climat futur;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la MRC a obtenu, le 23 mars 2026, une confirmation de financement de soixante-treize mille cent cinquante-deux dollars (73 152 \$) de la part du MELCCFP, représentant quatre-vingts pour cent (80 %) du coût total du projet (quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante et un dollars (91 451 \$)), le solde de vingt pour cent (20 %) étant assumé en contribution interne;

ATTENDU QUE le projet, d'une durée d'environ douze (12) mois, fera l'objet d'un accompagnement professionnel pour lequel des offres de services ont été demandées à Nature-Action Québec et ICLEI Canada, avant le dépôt du projet au programme OASIS;

ATTENDU QUE ce projet permet à la MRC d'obtenir des études préalables, essentielles au dépôt ultérieur de projets de verdissement dans différents programmes de financement;

ATTENDU QUE cette démarche contribuerait également à répondre aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement;

ATTENDU QU'une planification intégrée des enjeux de verdissement à l'échelle de la MRC est pertinente et essentielle pour orienter des actions cohérentes avec les réalités territoriales et soutenir les principaux outils de planification régionale;

ATTENDU QUE le projet est en continuité avec les efforts effectués par la MRC, les municipalités locales et leurs partenaires en matière d'actions face aux changements climatiques;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 24-704-75.

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean-François Pinard
Conseiller de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise par résolution le directeur général et greffier-trésorier à octroyer un mandat à Nature-Action Québec et à ICLEI Canada pour réaliser le projet de Plan d'intervention pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains et les impacts des précipitations intenses selon les répartitions suivantes :

- Nature-Action Québec : quarante-trois mille cinquante-neuf dollars (43 059 \$)
- ICLEI Canada : vingt-deux mille dollars (22 000 \$)

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire No 24-704-75.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-120

OBJET: Octroi d'un mandat à l'ÉNAP-CERGO – Stratégie écofiscale de soutien à la transition climatique – initiative territoriale en fiscalité climatique (ATCL V2 #2)

ATTENDU QUE la MRC a déposé, le 30 janvier 2026, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) – volet 2 #2 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), conformément à la résolution #2026-02-61;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE cette demande vise l'élaboration d'une Stratégie écofiscale de soutien à la transition climatique territoriale, afin de doter la MRC et ses municipalités d'outils pour identifier, analyser et prioriser des mesures fiscales favorisant la transition climatique;

ATTENDU QUE le modèle de financement municipal actuel repose principalement sur la taxation foncière et limite la capacité d'action en matière de transition climatique, alors que plusieurs leviers écofiscaux demeurent sous-utilisés;

ATTENDU QUE la MRC a reçu, le 12 mars 2026, une confirmation de financement du MAMH au montant de deux cent soixante et onze mille six cent onze dollars virgule vingt (271 611,20 \$), représentant quatre-vingts (80 %) du coût total du projet évalué à trois cent trente-neuf mille cinq cent quatorze dollars (339 514 \$), le solde étant assumé en contribution interne;

ATTENDU QUE la réalisation du projet nécessite un accompagnement professionnel spécialisé;

ATTENDU QUE l'École nationale d'administration publique (ÉNAP-CERGO) possède l'expertise requise et a déposé une offre de services sous invitation pour la réalisation du mandat;

ATTENDU QUE le mandat serait réalisé sous la responsabilité de madame Fanny Tremblay-Racicot, professeure agrégée et directrice du CERGO, pour un montant de deux cent soixante-cinq mille quatre cent quarante-sept dollars (265 447 \$), taxes en sus, selon les modalités de paiement prévues à l'offre de services;

ATTENDU QUE le projet est en continuité avec les efforts effectués par la MRC, les municipalités locales et leurs partenaires en matière d'actions face aux changements climatiques.

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 24-704-74.

Il est proposé par Madame Marie-Elaine Pitre
Mairesse de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC autorise par résolution le directeur général et greffier-trésorier à octroyer un mandat à l'ÉNAP-CERGO pour un montant de deux cent soixante-cinq mille quatre cent quarante-sept dollars (265 447 \$) pour réaliser le projet de Stratégie écofiscale de soutien à la transition climatique – initiative territoriale en fiscalité climatique.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 24-704-74.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-121

**OBJET: Octroi de subvention | Fonds de démarrage d'entreprise (FDE) | 5 000 \$
Poubelle Premium**

ATTENDU le Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) et le Fonds de démarrage d'entreprises (FDE) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la demande de l'entreprise nommée ci-après dans le cadre du FDE et la recommandation favorable du Service de développement économique et entrepreneuriat de la MRC (SDEE);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
Poubelle Premium		5 000 \$
TOTAL		5 000 \$

ATTENDU QUE toute aide financière accordée par la MRC doit respecter les disponibilités prévues aux prévisions budgétaires adoptées;

ATTENDU QUE tout versement est conditionnel à la disponibilité des crédits et fonds requis;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 26-329-71.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC autorise l'octroi de la subvention à l'entreprise suivante dans le cadre du FDE pour l'année 2026 :

NOM DU PROJET	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE	MONTANT
Poubelle Premium		5 000 \$
TOTAL		5 000 \$

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 26-329-71;

QUE le conseil de la MRC autorise la direction générale de signer les documents pertinents à cette fin pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-122

OBJET: Autorisation de signature d'une cession de rang en faveur de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville dans le cadre du dossier STE-FIC/058-2025

ATTENDU la Politique du Fonds d'investissement commun FLI/FLS de la MRC;

ATTENDU la demande administrative au FLI/FLS présentée à la MRC par l'entreprise;

ATTENDU QUE la signature de cette cession de rang en faveur de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville permettra à l'entreprise d'obtenir une augmentation de sa marge de crédit de deux millions de dollars (2 000 000 \$) à trois millions de dollars (3 000 000 \$);

ATTENDU QUE ledit projet est en concordance avec les orientations de la MRC de soutenir le démarrage et la croissance des entreprises et la création d'emplois sur son territoire;

ATTENDU l'autorisation favorable du comité d'investissement commun FLI/FLS et du service de développement économique de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

appuyé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général de signer la cession de rang en faveur de la Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville tel que présentée et autorisée par le Comité d'investissement commun FLI/FLS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-123

OBJET : Table action culture (TAC) *ad hoc* – Dépôt du compte rendu de la rencontre du 21 janvier 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, à titre d'information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le compte rendu de la rencontre du 21 janvier 2026 de la Table action culture (TAC) *ad hoc*, lequel est versé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-124

OBJET : Avis de la MRC – Autorisation de démolition partielle d'immeuble patrimonial – 591, chemin de la Grande-Côte – Ville de Rosemère

ATTENDU QUE le 26 février 2026, la MRC a reçu l'avis de la Ville de Rosemère à l'effet que son comité de démolition a autorisé la démolition partielle de l'immeuble situé au 591, chemin de la Grande-Côte, à Rosemère;

ATTENDU QUE la transmission de cet avis, par la Ville à la MRC, est une obligation en vertu de l'article 148.0.20.1. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), puisque l'immeuble visé est un immeuble patrimonial en vertu de l'article 148.0.1. de la LAU;

ATTENDU les dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (2021, c. 10; projet de loi n° 69), adoptée le 25 mars 2021;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de ladite Loi, le conseil de la MRC à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la réception de l'avis pour désavouer la décision et, en conséquence, aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant ce délai à moins que la MRC avise la municipalité qu'elle n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville informe la municipalité qu'il n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu relativement à l'autorisation de démolition partielle de l'immeuble patrimonial sis au 591, chemin de la Grande-Côte, à Rosemère et qu'en conséquence, le certificat d'autorisation de démolition puisse être délivré avant l'expiration du délai prévu par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2026-04-125

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET : Avis de la MRC – Autorisation de démolition partielle d'immeuble patrimonial – 256, rue William – Ville de Rosemère

ATTENDU QUE le 10 mars 2026, la MRC a reçu l'avis de la Ville de Rosemère à l'effet que son comité de démolition a autorisé la démolition partielle de l'immeuble situé au 256, rue William, à Rosemère;

ATTENDU QUE la transmission de cet avis, par la Ville à la MRC, est une obligation en vertu de l'article 148.0.20.1. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), puisque l'immeuble visé est un immeuble patrimonial en vertu de l'article 148.0.1. de la LAU;

ATTENDU les dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (2021, c. 10; projet de loi n° 69), adoptée le 25 mars 2021;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de ladite Loi, le conseil de la MRC à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la réception de l'avis pour désavouer la décision et, en conséquence, aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant ce délai à moins que la MRC avise la municipalité qu'elle n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu;

Il est proposé par Monsieur Charles Bélanger
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville informe la municipalité qu'il n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu relativement à l'autorisation de démolition partielle de l'immeuble patrimonial sis au 256, rue William, à Rosemère et qu'en conséquence, le certificat d'autorisation de démolition puisse être délivré avant l'expiration du délai prévu par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-126

OBJET : Liste de la correspondance au 22 avril 2026

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 22 avril 2026 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2026-04-127

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 26 mars 2026 au 22 avril 2026

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer au montant de trois cent onze mille cent cinquante-huit dollars virgule soixante-treize (311 158,73 \$) pour la période du 26 mars au 22 avril 2026 inclusivement, soient acceptés et approuvés par les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2026-04-128

OBJET : Dépôt du mémoire de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre de la consultation publique de la CMM sur les matières dangereuses et résiduelles

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) tient une consultation publique portant sur la gestion des matières dangereuses résiduelles (MDR), des sols contaminés et des matières préoccupantes;

ATTENDU QUE cette démarche soulève des enjeux structurants en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, d'acceptabilité sociale et de protection de l'environnement;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville souhaite contribuer activement à cette réflexion en formulant des recommandations visant à améliorer la gouvernance métropolitaine, l'équité territoriale et la transition vers des pratiques plus durables;

ATTENDU QU'un mémoire a été préparé à cet effet, incluant notamment des recommandations portant sur la planification métropolitaine, la réduction à la source, l'économie circulaire, la valorisation des matières et la gestion des risques;

ATTENDU QUE certaines MRC de la couronne Nord désirent joindre leurs voix à celle de la MRC en y ajoutant leurs noms au mémoire de la MRC de Thérèse-De Blainville ;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard
Conseiller de Ville de Blainville
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre
Mairesse de Ville de Rosemère

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le mémoire portant sur la gestion des matières dangereuses résiduelles, tel que présenté;

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le dépôt de ce mémoire dans le cadre de la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal;

QUE la direction générale soit mandatée pour représenter la MRC et présenter le mémoire lors de la séance de consultation prévue le 7 mai 2026;

QUE copie du mémoire soit transmise à la Communauté métropolitaine de Montréal dans les délais prescrits, ainsi qu'aux partenaires concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-129

OBJET : Projet d'étude sur la disponibilité future des ressources en eau souterraine

ATTENDU les pressions croissantes sur les ressources en eau liées à l'urbanisation, aux prélèvements et aux changements climatiques;

ATTENDU la nécessité de documenter la disponibilité future de l'eau afin d'assurer la sécurité hydrique du territoire;

ATTENDU QUE les connaissances actuelles sont insuffisantes pour soutenir la planification territoriale fine;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE cette étude répond aux exigences des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

ATTENDU QUE cette étude constitue un intrant essentiel dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD);

ATTENDU les besoins identifiés dans les PRMHH et autres démarches de planification;

ATTENDU QUE l'approche par bassin versant pour la disponibilité en eau offre une gestion intégrée et durable, en considérant le territoire comme une unité hydrologique naturelle plutôt que selon des frontières administratives.

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 26-114-21.

Il est proposé par Monsieur Jean-René Labelle
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marie-Elaine Pitre
Mairesse de Ville de Rosemère

QUE la MRC appuie la réalisation de l'étude sur la disponibilité future des ressources en eau souterraine sur le territoire des MRC suivantes:

- Deux-Montagnes;
- Mirabel
- Thérèse-De Blainville;

QUE la MRC reconnaisse que cette étude s'inscrit dans les OGAT et contribue à leur mise en œuvre;

QUE la MRC confirme que cette étude s'inscrit dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD) des MRC concernées;

QUE la MRC mandate COBAMIL comme organisme prestataire de service pour un coût total de cinquante-quatre mille cinq cents dollars (54 500 \$) notamment en vue de :

- Déposer les demandes de financement (dont le FRR);
- Assurer la coordination du projet;
- Effectuer la gestion administrative et la reddition de comptes.

QUE la MRC autorise le dépôt d'une demande dans le cadre du V1 FRR;

QUE la MRC confirme l'intérêt et la participation des MRC partenaires, selon les modalités financières à convenir;

QUE la MRC autorise la direction générale à octroyer le mandat, en temps et lieu, à l'UQAM, - Chaire de recherche sur l'eau et la conservation du territoire au montant de deux cent cinquante-huit mille dollars (258 000 \$) (taxes en sus).

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 26-114-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-04-130

OBJET : Sommet des Laurentides – Engagement financier et représentation de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU la réception d'une invitation officielle à participer à la démarche d'élaboration du premier Sommet des Laurentides, initiative régionale en matière d'environnement et de lutte aux changements climatiques;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE cette démarche vise à favoriser la concertation régionale, le partage de pratiques exemplaires et la mise en œuvre d'actions structurantes;

ATTENDU l'intérêt pour la MRC de participer activement à cette initiative afin de renforcer son positionnement et de contribuer aux orientations régionales;

ATTENDU la recommandation de contribuer financièrement à la démarche et de désigner des représentants de la MRC dans le processus;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires au poste budgétaire N° 24-704-73.

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine
Appuyé par Monsieur Jean-François Pinard
 Conseiller de Ville de Blainville

QUE la MRC de Thérèse-De Blainville confirme sa participation à la démarche du Sommet des Laurentides;

QUE la MRC autorise le versement d'une contribution financière de dix mille dollars (10 000 \$) pour soutenir l'organisation et la mise en œuvre de cette démarche;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville invite ses villes membres d'emboîter le pas en adoptant une résolution et de prévoir quel mécanisme de participation adapté à leur contexte;

QUE le directeur général soit mandaté pour représenter la MRC auprès des instances de coordination du Sommet;

QUE madame Marie-Élaine Pitre soit désignée à titre de représentante de la MRC au sein du comité directeur du Sommet des Laurentides;

QUE la MRC autorise la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution par son directeur général;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à imputer cette dépense au poste budgétaire N° 24-704-73.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

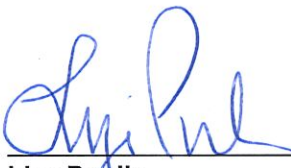
2026-04-131

OBJET: Levée de l'Assemblée

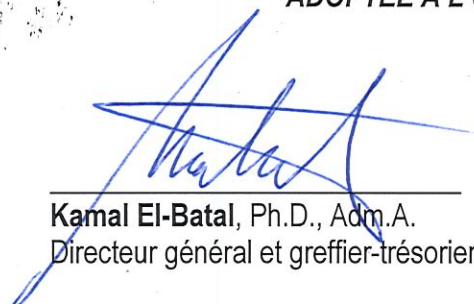
Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
 Maire de Ville de Lorraine
 appuyé par Monsieur Charles Bélanger
 Maire de Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 15 h 55 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Liza Poulin
Préfète



Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

22 avril 2026

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2026-04-111 à N° 2026-04-131 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 22 avril 2026.

Émis le 22 avril 2026 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal, Ph. D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier